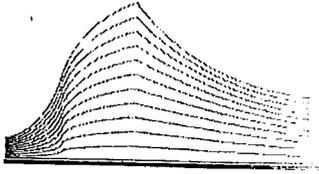


792

2951



Numéro du répertoire	
2015 / 7510	
Date du prononcé	
30 septembre 2015	
Numéro du rôle	
2013/MR/17	2013/MR/18
2013/MR/23	2013/MR/27
2013/MR/28	2013/MR/29

Expédition

Délivrée à	Délivrée à	Délivrée à
le	le	le
€	€	€
CIV	CIV	CIV

Non communicable au receveur

Arrêt définitif
(désistement)

Cour d'appel Bruxelles

Arrêt

18^e chambre
affaires civiles

Présenté le
02 OCT. 2015
Non enregistrable
D'HOOGHE K.

COVER 01-00000280892-0001-0030-01-01-1



Concurrence
économique
(1 des)

I. N° 2013/MR/17

EN CAUSE DE :

DELHAIZE GROUPE, société anonyme dont le siège social est établi à 1080 Bruxelles, rue Osseghem, 53, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.206.045,

Requérante,

Représentée par Maître A. Burckett loco Me. Laurent Garzaniti et Tone Oeyen, avocats à 1050 Bruxelles, place du Champ de Mars, 5,

CONTRE :

AUTORITE BELGE DE LA CONCURRENCE, située à 1210 Bruxelles, Rue du Progrès 50, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0535.765.741,

Partie adverse,

Représentée par Maître Jean-Pierre Buyle, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 240,

EN PRESENCE DE :

BEIERSDORF, société anonyme dont le siège social est établi à 1070 Bruxelles, square Marie Curie, 20, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0406.266.385,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître L. Declercq loco Mes. Gerwin Van Gerven et Niels Baeten, avocats à 1000 Bruxelles, rue Brederode, 13,

BOLTON BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1930 Zaventem, avenue Excelsior, 27/3, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0447.827.521,

Partie intervenante volontaire,

PAGE 01-00000280872-0002-0030-01-01-4



représentée par Maître A. Robert loco Me. Johan Ysewyn, avocat à 1040 Bruxelles, avenue des Arts 44,

COLGATE-PALMOLIVE BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1160 Bruxelles, boulevard du Souverain, 165,

Partie à qui la décision a été notifiée,

BELGIUM RETAIL TRADING, anciennement GEORGIA-PACIFIC BELUX SPRL, société privée à responsabilité limitée dont le siège social est établi à 4801 Verviers, rue de la Papeterie, 2, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.145.073,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître E. Wijckmans loco Me. Thomas de Meese, avocat à 1000 Bruxelles, rue Joseph Stevens, 7,

GLAXOSMITHKLINE CONSUMER HEALTHCARE, société anonyme dont le siège social est établi à 1300 Wavre, avenue Pascal, 2-4-6,

Partie à qui la décision a été notifiée,

HENKEL BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1080 Bruxelles, avenue du Port, 16A, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0442.619.809,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître S. Debras loco Me. Dirk Vandermeersch, Damien Gerard et Thomas Woolfson, avocats à 1040 Bruxelles, rue de la Loi, 57,

L'OREAL BELGILUX, société anonyme dont le siège social est établi à 1082 Bruxelles, avenue Charles Quint, 584, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0403.136.453,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître Sébastien Ryelandt, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 65/2,



PROCTER & GAMBLE SERVICES COMPANY, société anonyme dont le siège social est établi à 1853 Strombeek-Bever, Temselaan, 100, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0437.862.552,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL OPERATIONS, société de droit suisse dont le siège social est établi à 1213 Petit Lancy (Suisse), route de Saint-Georges, 47,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

THE PROCTER & GAMBLE COMPANY, société de droit américain dont le siège social est établi à Cincinnati, OH 45202 (USA), 299 E Sixth street, S 9-109,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

RECKITT BENCKISER (BELGIUM), société anonyme dont le siège social est établi à 1070 Bruxelles, allée de la Recherche, 20,

Partie à qui la décision a été notifiée,

D.E HBC BELGIUM B.V.B.A., en sa qualité de successeur de SARA LEE HOUSEHOLD AND BODY CARE BELGIUM N.V., dont le siège social est établi à 1850 Grimbergen, Potaarde ZN, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.180.410,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle, avocat à 1150 Bruxelles, avenue de Tervuren, 268A,



UNILEVER BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1190 Bruxelles, boulevard de l'Humanité, 292, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0438.390.312,

Partie intervenante volontaire,

Représentée par Maître G. Lebrun loco Me. Kurt Haegeman et Me. Quentin Azau, avocats à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 149, 11^{ème} étage,

CARREFOUR BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1140 Bruxelles, avenue des Olympiades, 20, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0448.826.918,

Partie intervenante volontaire,

Représentée par Maître Peter Wytinck, avocat à 1000 Bruxelles, rue de Loxum, 25,

CORA, société anonyme dont le siège social est établi à 6040 Jumet, zoning Industriel, 4^{ème} rue, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.537.726,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître J. Blockx loco Me. Jacques Derenne, Alix Müller-Rappard et Nicolas Pourbaix, avocats à 1040 Bruxelles, rue de la Science, 23,

Etn. FRANZ COLRUYT, société anonyme dont le siège social est établi à 1500 Halle, Edingensesteenweg, 196,

Partie à qui la décision a été notifiée,

ITM BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1348 Louvain-la-Neuve, rue du Bosquet, 4, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0444.175.173,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître C. Staudt loco Mes. Grégory Sorreaux et Laurent de Brouwer, avocats à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 149/20,



MAKRO CASH & CARRY BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 2160 Wommelgem, Nijverheidsstraat, 70, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0406.952.018,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître Filip Ragolle loco Me. D. Van Liedekerke, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 326/26,

MESTDAGH, société anonyme dont le siège social est établi à 6041 Gosselies, rue du Colombier, 9, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0430.140.065,

Partie intervenante volontaire,

Représentée par Maître H. Bartholomeeusen loco Mes. Renaud Dupont et Annabelle Lepièce, avocats à 1170 Bruxelles, chaussée de La Hulpe, 178,

I. **N° 2013/MR/18**

EN CAUSE DE :

CARREFOUR BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1140 Bruxelles, avenue des Olympiades, 20, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0448.826.918,

Requérante,

Représentée par Maître Peter Wytinck, avocat à 1000 Bruxelles, rue de Lozum, 25,

CONTRE :

AUTORITE BELGE DE LA CONCURRENCE, située à 1210 Bruxelles, Rue du Progrès 50, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0535.765.741,

PAGE 01-00000280892-0006-0030-01-01-4



Partie adverse,

Représentée par Maître Jean-Pierre Buyle, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 240,

EN PRESENCE DE :

BEIERSDORF, société anonyme dont le siège social est établi à 1070 Bruxelles, square Marie Curie, 20, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0406.266.385,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître L. Declercq loco Mes. Gerwin Van Gerven et Niels Baeten, avocats à 1000 Bruxelles, rue Brederode, 9,

BOLTON BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1930 Zaventem, avenue Excelsior, 27/3, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0447.827.521,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître A. Robert loco Me. Johan Ysewyn, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 65/2,

COLGATE-PALMOLIVE BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1160 Bruxelles, boulevard du Souverain, 165,

Partie à qui la décision a été notifiée,

BELGIUM RETAIL TRADING, anciennement GEORGIA-PACIFIC BELUX SPRL, société privée à responsabilité limitée dont le siège social est établi à 4801 Verviers, rue de la Papeterie, 2, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.145.073,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître E. Wijckmans loco Me. Thomas de Meese, avocat à 1000 Bruxelles, rue Joseph Stevens, 7,

PAGE 01-00000280892-0007-0030-01-01-4



GLAXOSMITHKLINE CONSUMER HEALTHCARE, société anonyme dont le siège social est établi à 1300 Wavre, avenue Pascal, 2-4-6,

Partie à qui la décision a été notifiée,

HENKEL BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1080 Bruxelles, avenue du Port, 16A, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0442.619.809,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître S. Debras loco Mes. Dirk Vandermeersch, Damien Gerard et Thomas Woolfson, avocats à 1040 Bruxelles, rue de la Loi, 57,

L'OREAL BELGILUX, société anonyme dont le siège social est établi à 1082 Bruxelles, avenue Charles Quint, 584, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0403.136.453,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître S. Ryelandt, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 65/2,

PROCTER & GAMBLE SERVICES COMPANY, société anonyme dont le siège social est établi à 1853 Strombeek-Bever, Temselaan, 100, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0437.862.552,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL OPERATIONS, société de droit suisse dont le siège social est établi à 1213 Petit Lancy (Suisse), route de Saint-Georges, 47,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

THE PROCTER & GAMBLE COMPANY, société de droit américain dont le siège social est établi à Cincinnati, OH 45202 (USA), 299 E Sixth street, S 9-109,

PAGE 01-00000280892-0008-0030-01-01-4



Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

RECKITT BENCKISER (BELGIUM), société anonyme dont le siège social est établi à 1070 Bruxelles, allée de la Recherche, 20,

Partie à qui la décision a été notifiée,

D.E HBC BELGIUM B.V.B.A., en sa qualité de successeur de SARA LEE HOUSEHOLD AND BODY CARE BELGIUM N.V., dont le siège social est établi à 1850 Grimbergen, Potaarde ZN, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.180.410,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Me. Wouter Devroe, avocat à 1150 Bruxelles, avenue de Tervuren, 268A,

UNILEVER BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1190 Bruxelles, boulevard de l'Humanité, 292, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0438.390.312,

Partie intervenante volontaire,

Représentée par Maître G. Lebrun loco Me. Kurt Haegeman, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 149, 11^{ème} étage,

Plaideurs : Maîtres Gregory Lebrun et Quentin Azau,

DELHAIZE GROUPE, société anonyme dont le siège social est établi à 1080 Bruxelles, rue Osseghem, 53, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.206.045,

Partie intervenante,

Représentée par Maître A. Burckett loco Me. Laurent Garzaniti et Tone Oeyen, avocats à 1050 Bruxelles, place du Champ de Mars, 5,



CORA, société anonyme dont le siège social est établi à 6040 Jumet, zoning Industriel, 4^{ème} rue, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.537.726,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître J. Blockx loco Me. Jacques Derenne, Alix Müller-Rappard et Nicolas Pourbaix, avocats à 1040 Bruxelles, rue de la Science, 23,

Etn. FRANZ COLRUYT, société anonyme dont le siège social est établi à 1500 Halle, Edingensesteenweg, 196,

Partie à qui la décision a été notifiée,

ITM BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1348 Louvain-la-Neuve, rue du Bosquet, 4, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0444.175.173,

Partie Intervenante volontaire,

représentée par C. Staudt loco Me. Maître Grégory Sorreaux et Laurent de Brouwer, avocats à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 149/20,

MAKRO CASH & CARRY BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 2160 Wommelgem, Nijverheidsstraat, 70, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0406.952.018,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître F. Ragolle loco Me. D. Van Liedekerke, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 326/26,

MESTDAGH, société anonyme dont le siège social est établi à 6041 Gosselies, rue du Colombier, 9, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0430.140.065,

Partie Intervenante volontaire,

Représentée par Maître H. Bartholomeeusen loco Mes. Renaud Dupont et Annabelle Lepièce, avocats à 1170 Bruxelles, chaussée de La Hulpe, 178,



n° 2961

II. N° 2013/MR/23

EN CAUSE DE :

MESTDAGH, société anonyme dont le siège social est établi à 6041 Gosselies, rue du Colombier, 9, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0430.140.065,

Requérante,

Représentée par Maître H. Bartholomeeusen loco Mes. Renaud Dupont et Annabelle Lepièce, avocats à 1170 Bruxelles, chaussée de La Hulpe, 178,

CONTRE :

AUTORITE BELGE DE LA CONCURRENCE, située à 1000 Bruxelles, North Gate III, boulevard du Roi Albert II, 16, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0535.765.741,

Partie adverse,

Représentée par Maître Jean-Pierre Buyle, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 240,

EN PRESENCE DE :

BEIERSDORF, société anonyme dont le siège social est établi à 1070 Bruxelles, square Marie Curie, 20, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0406.266.385,

Partie intervenante,

représentée par Maître L. Declercq loco Mes. Gerwin Van Gerven et Niels Baeten, avocats à 1000 Bruxelles, rue Brederode, 9,

PAGE 01-00000280892-0011-0030-01-01-4



n° 2962

BOLTON BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1930 Zaventem, avenue Excelsior, 27/3, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0447.827.521,

Partie intervenante,

représentée par Maître Johan Ysewyn, avocat à 1040 Bruxelles, avenue des Arts 44,

COLGATE-PALMOLIVE BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1160 Bruxelles, boulevard du Souverain, 165,

Partie à qui la décision a été notifiée,

BELGIUM RETAIL TRADING, anciennement GEORGIA-PACIFIC BELUX SPRL, société privée à responsabilité limitée dont le siège social est établi à 4801 Verviers, rue de la Papeterie, 2, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.145.073,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître E. Wijckmans loco Me. Thomas de Meese, avocat à 1000 Bruxelles, rue Joseph Stevens, 7,

GLAXOSMITHKLINE CONSUMER HEALTHCARE, société anonyme dont le siège social est établi à 1300 Wavre, avenue Pascal, 2-4-6,

Partie à qui la décision a été notifiée,

HENKEL BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1080 Bruxelles, avenue du Port, 16A, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0442.619.809,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître S. Debras loco Me. Dirk Vandermeersch, Damien Gerard et Thomas Woolfson, avocats à 1040 Bruxelles, rue de la Loi, 57,

L'OREAL BELGILUX, société anonyme dont le siège social est établi à 1082 Bruxelles, avenue Charles Quint, 584, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0403.136.453,

PAGE 01-00000280892-0012-0030-01-01-4



n° 2963

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître Sébastien Ryelandt, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 65/2,

PROCTER & GAMBLE SERVICES COMPANY, société anonyme dont le siège social est établi à 1853 Strombeek-Bever, Temselaan, 100, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0437.862.552,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL OPERATIONS, société de droit suisse dont le siège social est établi à 1213 Petit Lancy (Suisse), route de Saint-Georges, 47,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

THE PROCTER & GAMBLE COMPANY, société de droit américain dont le siège social est établi à Cincinnati, OH 45202 (USA), 299 E Sixth street, S 9-109,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

RECKITT BENCKISER (BELGIUM), société anonyme dont le siège social est établi à 1070 Bruxelles, allée de la Recherche, 20,

Partie à qui la décision a été notifiée,

D.E HBC BELGIUM B.V.B.A., en sa qualité de successeur de SARA LEE HOUSEHOLD AND BODY CARE BELGIUM N.V., dont le siège social est établi à 1850 Grimbergen, Potaarde ZN, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.180.410,

Partie intervenante volontaire,

PAGE 01-00000280892-0013-0030-01-01-4



n° 2964

représentée par Maître D. Morelle loco Me. Wouter Devroe, avocat à 1150 Bruxelles, avenue de Tervuren, 268A,

UNILEVER BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1190 Bruxelles, boulevard de l'Humanité, 292, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0438.390.312,

Partie intervenante volontaire,

Représentée par Maître Gregory Lebrun loco Me. K. Haegeman, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 149, 11^{ème} étage,

CARREFOUR BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1140 Bruxelles, avenue des Olympiades, 20, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0448.826.918,

Partie intervenante volontaire,

Représentée par Maître Peter Wytinck, avocat à 1000 Bruxelles, rue de Lozum, 25,

CORA, société anonyme dont le siège social est établi à 6040 Jumet, zoning Industriel, 4^{ème} rue, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.537.726,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître J. Blockx loco Mes. Jacques Derenne, Alix Müller-Rappard et Nicolas Pourbaix, avocats à 1040 Bruxelles, rue de la Science, 23,

Etn. FRANZ COLRUYT, société anonyme dont le siège social est établi à 1500 Halle, Edingensesteenweg, 196,

Partie à qui la décision a été notifiée,

ITM BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1348 Louvain-la-Neuve, rue du Bosquet, 4, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0444.175.173,

Partie intervenante volontaire,

PAGE 01-00000280892-0014-0030-01-01-4



n° 2965

représentée par Maître C. Staudt loco Me. Grégory Sorreaux et Laurent de Brouwer, avocats
à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 149/20,

MAKRO CASH & CARRY BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 2160
Wommelgem, Nijverheidsstraat, 70, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le
numéro 0406.952.018,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître Filip Ragolle loco Me. D. Van Liedekerke, avocat à 1050 Bruxelles,
avenue Louise, 326/26,

III. N° 2013/MR/27

EN CAUSE DE :

MAKRO CASH & CARRY BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 2160
Wommelgem, Nijverheidsstraat, 70, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le
numéro 0406.952.018,

Requérante,

représentée par Maître Filip Ragolle loco Me. D. Van Liedekerke, avocat à 1050 Bruxelles,
avenue Louise, 326/26,

CONTRE :

AUTORITE BELGE DE LA CONCURRENCE, située à 1000 Bruxelles, North Gate III, boulevard
du Roi Albert II, 16, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro
0535.765.741,

Partie adverse,

Représentée par Maître Jean-Pierre Buyle, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 240,

PAGE 01-00000280892-0015-0030-01-01-4



EN PRESENCE DE :

DELHAIZE GROUPE, société anonyme dont le siège social est établi à 1080 Bruxelles, rue Osseghem, 53, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.206.045,

Requérante,

Représentée par Maître A. Burckett loco Mes. Laurent Garzaniti et Tone Oeyen, avocats à 1050 Bruxelles, place du Champ de Mars, 5,

BEIERSDORE, société anonyme dont le siège social est établi à 1070 Bruxelles, square Marie Curie, 20, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0406.266.385,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître A. Robert loco Mes. Gerwin Van Gerven et Niels Baeten, avocats à 1000 Bruxelles, rue Brederode, 9,

BOLTON BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1930 Zaventem, avenue Excelsior, 27/3, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0447.827.521,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître Johan Ysewyn, avocat à 1040 Bruxelles, avenue des Arts 44,

COLGATE-PALMOLIVE BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1160 Bruxelles, boulevard du Souverain, 165,

Partie à qui la décision a été notifiée,

BELGIUM RETAIL TRADING, anciennement GEORGIA-PACIFIC BELUX SPRL, société privée à responsabilité limitée dont le siège social est établi à 4801 Verviers, rue de la Papeterie, 2, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.145.073,

Partie intervenante volontaire,

PAGE 01-00000280892-0016-0030-01-01-4



n° 2967

représentée par Maître E. Wijckmans loco Me. Thomas de Meese, avocat à 1000 Bruxelles, rue Joseph Stevens, 7,

GLAXOSMITHKLINE CONSUMER HEALTHCARE, société anonyme dont le siège social est établi à 1300 Wavre, avenue Pascal, 2-4-6,

Partie à qui la décision a été notifiée,

HENKEL BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1080 Bruxelles, avenue du Port, 16A, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0442.619.809,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître S. Debras loco Mes. Dirk Vandermeersch, Damien Gerard et Thomas Woolfson, avocats à 1040 Bruxelles, rue de la Loi, 57,

L'OREAL BELGILUX, société anonyme dont le siège social est établi à 1082 Bruxelles, avenue Charles Quint, 584, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0403.136.453,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître Sébastien Ryelandt, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 65/2,

PROCTER & GAMBLE SERVICES COMPANY, société anonyme dont le siège social est établi à 1853 Strombeek-Bever, Temselaan, 100, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0437.862.552,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL OPERATIONS, société de droit suisse dont le siège social est établi à 1213 Petit Lancy (Suisse), route de Saint-Georges, 47,

Partie intervenante volontaire,

PAGE 01-00000280892-0017-0030-01-01-4



n° 2968

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

THE PROCTER & GAMBLE COMPANY, société de droit américain dont le siège social est établi à Cincinnati, OH 45202 (USA), 299 E Sixth street, S 9-109,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

RECKITT BENCKISER (BELGIUM), société anonyme dont le siège social est établi à 1070 Bruxelles, allée de la Recherche, 20,

Partie à qui la décision a été notifiée,

D.E HBC BELGIUM B.V.B.A., en sa qualité de successeur de SARA LEE HOUSEHOLD AND BODY CARE BELGIUM N.V., dont le siège social est établi à 1850 Grimbergen, Potaarde ZN, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.180.410,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Me Wouter Devroe, avocat à 1150 Bruxelles, avenue de Tervuren, 268A,

UNILEVER BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1190 Bruxelles, boulevard de l'Humanité, 292, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0438.390.312,

Partie intervenante volontaire,

Représentée par Maître Gregory Lebrun loco Me. K. Haegeman, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 149, 11^{ème} étage,

CARREFOUR BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1140 Bruxelles, avenue des Olympiades, 20, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0448.826.918,

PAGE 01-00000280892-0018-0030-01-01-4



n° 2969

Partie intervenante volontaire,

Représentée par Maître Peter Wytinck, avocat à 1000 Bruxelles, rue de Lozum, 25,

CORA, société anonyme dont le siège social est établi à 6040 Jumet, zoning Industriel, 4^{ème} rue, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.537.726,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître J. Blockx loco Me. Jacques Derenne, Alix Müller-Rappard et Nicolas Pourbaix, avocats à 1040 Bruxelles, rue de la Science, 23,

Etn. FRANZ COLRUYT, société anonyme dont le siège social est établi à 1500 Halle, EdlIngensesteenweg, 196,

Partie à qui la décision a été notifiée,

ITM BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1348 Louvain-la-Neuve, rue du Bosquet, 4, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0444.175.173,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître C. Staudt loco Mes. Grégory Sorreaux et Laurent de Brouwer, avocats à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 149/20,

MESTDAGH, société anonyme dont le siège social est établi à 6041 Gosselies, rue du Colombier, 9, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0430.140.065,

Partie intervenante volontaire,

Représentée par Maître H. Bartholomeeusen loco Mes. Renaud Dupont et Annabelle Lepière, avocats à 1170 Bruxelles, chaussée de La Hulpe, 178,



IV. N° 2013/MR/28

EN CAUSE DE :

MAKRO CASH & CARRY BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 2160 Wommelgem, Nijverheidsstraat, 70, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0406.952.018,

Requérante,

représentée par Maître Filip Ragolle loco Me. D. Van Liedekerke, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 326/26,

CONTRE :

AUTORITE BELGE DE LA CONCURRENCE, située à 1000 Bruxelles, North Gate III, boulevard du Roi Albert II, 16, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0535.765.741,

Partie adverse,

Représentée par Maître Jean-Pierre Buyle, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 240,

EN PRESENCE DE :

CARREFOUR BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1140 Bruxelles, avenue des Olympiades, 20, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0448.826.918,

Partie intervenante volontaire,

Représentée par Maître Peter Wytinck, avocat à 1000 Bruxelles, rue de Loxum, 25,

BEIERSDORE, société anonyme dont le siège social est établi à 1070 Bruxelles, square Marie Curie, 20, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0406.266.385,



n° 2971

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître L. Declercq loco Mes. Gerwin Van Gerven et Niels Baeten, avocats à 1000 Bruxelles, rue Brederode, 9,

BOLTON BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1930 Zaventem, avenue Excelsior, 27/3, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0447.827.521,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître Johan Ysewyn, avocat à 1040 Bruxelles, avenue des Arts 44,

COLGATE-PALMOLIVE BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1160 Bruxelles, boulevard du Souverain, 165,

Partie à qui la décision a été notifiée,

BELGIUM RETAIL TRADING, anciennement GEORGIA-PACIFIC BELUX SPRL, société privée à responsabilité limitée dont le siège social est établi à 4801 Verviers, rue de la Papeterie, 2, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.145.073,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître E. Wijckmans loco Me. Thomas de Meese, avocat à 1000 Bruxelles, rue Joseph Stevens, 7,

GLAXOSMITHKLINE CONSUMER HEALTHCARE, société anonyme dont le siège social est établi à 1300 Wavre, avenue Pascal, 2-4-6,

Partie à qui la décision a été notifiée,

HENKEL BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1080 Bruxelles, avenue du Port, 16A, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0442.619.809,

Partie intervenante volontaire,

PAGE 01-00000280892-0021-0030-01-01-4



n° 2972

représentée par Maître S. Debras loco Mes. Dirk Vandermeersch, Damien Gerard et Thomas Woolfson, avocats à 1040 Bruxelles, rue de la Loi, 57,

L'OREAL BELGILUX, société anonyme dont le siège social est établi à 1082 Bruxelles, avenue Charles Quint, 584, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0403.136.453,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître Sébastien Ryelandt, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 65/2,

PROCTER & GAMBLE SERVICES COMPANY, société anonyme dont le siège social est établi à 1853 Strombeek-Bever, Temselaan, 100, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0437.862.552,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL OPERATIONS, société de droit suisse dont le siège social est établi à 1213 Petit Lancy (Suisse), route de Saint-Georges, 47,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

THE PROCTER & GAMBLE COMPANY, société de droit américain dont le siège social est établi à Cincinnati, OH 45202 (USA), 299 E Sixth street, S 9-109,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

RECKITT BENCKISER (BELGIUM), société anonyme dont le siège social est établi à 1070 Bruxelles, allée de la Recherche, 20,

Partie à qui la décision a été notifiée,

PAGE 01-00000280892-0022-0030-01-01-4



n° 2973

D.E HBC BELGIUM B.V.B.A., en sa qualité de successeur de SARA LEE HOUSEHOLD AND BODY CARE BELGIUM N.V., dont le siège social est établi à 1850 Grimbergen, Potaarde ZN, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.180.410,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Me Wouter Devroe, avocat à 1150 Bruxelles, avenue de Tervuren, 268A,

UNILEVER BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1190 Bruxelles, boulevard de l'Humanité, 292, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0438.390.312,

Partie intervenante volontaire,

Représentée par Maître Gregory Lebrun loco Me. K. Haegeman, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 149, 11^{ème} étage,

DELHAIZE GROUPE, société anonyme dont le siège social est établi à 1080 Bruxelles, rue Osseghem, 53, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.206.045,

Partie intervenante volontaire,

Représentée par Maître A. Burckett loco Mes. Laurent Garzaniti et Tone Oeyen, avocats à 1050 Bruxelles, place du Champ de Mars, 5,

CORA, société anonyme dont le siège social est établi à 6040 Jumet, zoning Industriel, 4^{ème} rue, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.537.726,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître J. Blockx loco Mes. Jacques Derenne, Alix Müller-Rappard et Nicolas Pourbaix, avocats à 1040 Bruxelles, rue de la Science, 23,

Etn. FRANZ COLRUYT, société anonyme dont le siège social est établi à 1500 Halle, Edingensesteenweg, 196,

PAGE 01-00000280892-0023-0030-01-01-4



Partie à qui la décision a été notifiée,

ITM BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1348 Louvain-la-Neuve, rue du Bosquet, 4, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0444.175.173,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître C. Staudt loco Mes. Grégory Sorreaux et Laurent de Brouwer, avocats à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 149/20,

MESTDAGH, société anonyme dont le siège social est établi à 6041 Gosselies, rue du Colombier, 9, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0430.140.065,

Partie intervenante volontaire,

Représentée par Maître H. Bartholomeeusen loco Mes. Renaud Dupont et Annabelle Lepière, avocats à 1170 Bruxelles, chaussée de La Hulpe, 178,

V. N° 2013/MR/29

EN CAUSE DE :

MAKRO CASH & CARRY BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 2160 Wommelgem, Nijverheidsstraat, 70, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0406.952.018,

Requérante,

représentée par Maître Filip Ragolle loco Me. D. Van Liedekerke, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 326/26,



CONTRE :

AUTORITE BELGE DE LA CONCURRENCE, située à 1000 Bruxelles, North Gate III, boulevard du Roi Albert II, 16, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0535.765.741,

Partie adverse,

Représentée par Maître Jean-Pierre Buyle, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 240,

EN PRESENCE DE :

MESTDAGH, société anonyme dont le siège social est établi à 6041 Gosselies, rue du Colombier, 9, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0430.140.065,

Partie intervenante volontaire,

Représentée par Maître H. Bartholomeeusen loco Mes. Renaud Dupont et Annabelle Lepièce, avocats à 1170 Bruxelles, chaussée de La Hulpe, 178,

BEIERSDORF, société anonyme dont le siège social est établi à 1070 Bruxelles, square Marie Curie, 20, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0406.266.385,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître L. Declercq loco Mes. Gerwin Van Gerven et Niels Baeten, avocats à 1000 Bruxelles, rue Brederode, 9,

BOLTON BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1930 Zaventem, avenue Excelsior, 27/3, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0447.827.521,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître A. Robert loco Me. Johan Ysewyn, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 65/2,



COLGATE-PALMOLIVE BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1160 Bruxelles, boulevard du Souverain, 165,

Partie à qui la décision a été notifiée,

BELGIUM RETAIL TRADING, anciennement GEORGIA-PACIFIC BELUX SPRL, société privée à responsabilité limitée dont le siège social est établi à 4801 Verviers, rue de la Papeterie, 2, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.145.073,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître E. Wijckmans loco Me. Thomas de Meese, avocat à 1000 Bruxelles, rue Joseph Stevens, 7,

GLAXOSMITHKLINE CONSUMER HEALTHCARE, société anonyme dont le siège social est établi à 1300 Wavre, avenue Pascal, 2-4-6,

Partie à qui la décision a été notifiée,

HENKEL BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1080 Bruxelles, avenue du Port, 16A, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0442.619.809,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître S. Debras loco Més. Dirk Vandermeersch, Damien Gerard et Thomas Woolfson, avocats à 1040 Bruxelles, rue de la Loi, 57,

L'OREAL BELGILUX, société anonyme dont le siège social est établi à 1082 Bruxelles, avenue Charles Quint, 584, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0403.136.453,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître Sébastien Ryelandt, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 65/2,

PROCTER & GAMBLE SERVICES COMPANY, société anonyme dont le siège social est établi à 1853 Strombeek-Bever, Temselaan, 100, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0437.862.552,



n° 2977

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL OPERATIONS, société de droit suisse dont le siège social est établi à 1213 Petit Lancy (Suisse), route de Saint-Georges, 47,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

THE PROCTER & GAMBLE COMPANY, société de droit américain dont le siège social est établi à Cincinnati, OH 45202 (USA), 299 E Sixth street, S 9-109,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Mes. Dirk Arts et Karel Bourgeois, avocats à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 268A,

RECKITT BENCKISER (BELGIUM), société anonyme dont le siège social est établi à 1070 Bruxelles, allée de la Recherche, 20,

Partie à qui la décision a été notifiée,

D.E HBC BELGIUM B.V.B.A., en sa qualité de successeur de SARA LEE HOUSEHOLD AND BODY CARE BELGIUM N.V., dont le siège social est établi à 1850 Grimbergen, Potaarde ZN, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.180.410,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître D. Morelle loco Me. Wouter Devroe, avocat à 1150 Bruxelles, avenue de Tervuren, 268A,

UNILEVER BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1190 Bruxelles, boulevard de l'Humanité, 292, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0438.390.312,

PAGE 01-00000280892-0027-0030-01-01-4



n° 2978

Partie intervenante volontaire,

Représentée par Maître Gregory Lebrun loco Me. K. Haegeman, avocat à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 149, 11^{ème} étage,

CARREFOUR BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1140 Bruxelles, avenue des Olympiades, 20, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0448.826.918,

Partie intervenante volontaire,

Représentée par Maître Peter Wytinck, avocat à 1000 Bruxelles, rue de Loxum, 25,

DELHAIZE GROUPE, société anonyme dont le siège social est établi à 1080 Bruxelles, rue Osseghem, 53, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.206.045,

Partie intervenante volontaire,

Représentée par Maître A. Burckett loco Mes. Laurent Garzaniti et Tone Oeyen, avocats à 1050 Bruxelles, place du Champ de Mars, 5,

CORA, société anonyme dont le siège social est établi à 6040 Jumet, zoning Industriel, 4^{ème} rue, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0402.537.726,

Partie intervenante volontaire,

représentée par Maître J. Blockx loco Mes. Jacques Derenne, Alix Müller-Rappard et Nicolas Pourbaix, avocats à 1040 Bruxelles, rue de la Science, 23,

Etn. FRANZ COLRUYT, société anonyme dont le siège social est établi à 1500 Halle, Edingensesteenweg, 196,

Partie à qui la décision a été notifiée,

ITM BELGIUM, société anonyme dont le siège social est établi à 1348 Louvain-la-Neuve, rue du Bosquet, 4, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0444.175.173,

Partie intervenante volontaire,

PAGE 01-00000280892-0028-0030-01-01-4



n° 2979

représentée par Maître C. Staudt loco Mes. Grégory Sorreaux et Laurent de Brouwer,
avocats à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 149/20,

Vu les requêtes introductives d'instance et d'intervention volontaire ;

Vu l'arrêt de jonction de la cour du 6 décembre 2013 ;

Vu l'arrêt interlocutoire du 9 avril 2014 ;

Vu les conclusions de désistement d'instance déposées à l'audience publique de la cour en date du 25 juin 2015.

Le contexte du désistement.

Les parties indiquent que l'auditorat a, en vertu de l'article IV.57 du Code de droit économique, pris une décision de transaction dans l'affaire CONC-I/O 06/0038, qui est à la base des recours devant la cour.

Les recours ont trait à l'utilisation de données et à des actes d'enquêtes découlant des perquisitions menées dans cette affaire.

Dans la mesure où ladite décision de transaction équivaut à une décision du Collège de la Concurrence telle que visée à l'article IV.48 du Code de droit économique, l'instruction dans l'affaire CONC- I/O 06/0038 est clôturée.

Elles ajoutent que la décision de transaction est soumise, à l'égard de chacune des parties concernées qui a introduit un recours ou est intervenue volontairement dans la procédure devant la cour, à la condition suspensive d'un désistement de son recours et/ou de son intervention volontaire dans les 3 jours de la notification de la décision de transaction.

Les parties demandereses et intervenantes déclarent procéder à un désistement d'instance irrévocable conformément à l'article 820 du Code judiciaire dans les affaires jointes indiquées ci-dessus.

En conclusions déposées à l'audience publique la partie défenderesse, l'Autorité belge de la concurrence, déclare accepter ce désistement d'instance.

PAGE 01-00000280892-0029-0030-01-01-4



n° 2980

Les dépens de la procédure sont à charge de la partie qui les a exposés.

Dictum.

Vu l'article 37 de la loi du 15 juin 1935 sur l'emploi des langues en matière judiciaire,

La cour décide par arrêt contradictoire.

Donne acte aux parties demandresses et aux parties intervenantes de leur désistement irrévocable.

Donne acte à l'Autorité belge de la concurrence de son acceptation de ce désistement.

Constate que le litige entre parties est terminé.

Délaisse les dépens à la partie qui les a exposés.

Ainsi jugé et prononcé à l'audience civile publique de la 18^{ème} Chambre de la cour d'appel de Bruxelles, le 30 septembre 2015,

Où siégeaient et étaient présentes :

P. BLONDEEL,
M. SALMON,
H. REGHIF,
D. VAN IMPE,

Président de chambre,
Conseiller,
Conseiller,
Greffier,

D. VAN IMPE

H. REGHIF

M. SALMON

P. BLONDEEL



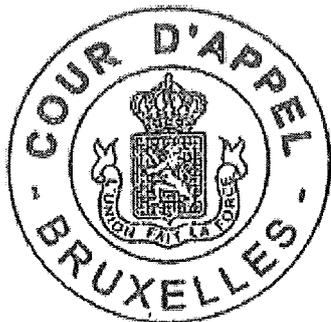
Copie conforme

Délivrée à : Autorité belge de concurrence

art. Concurrence Economique

Exempt du droit de greffe - art. 280,2° C.Enr.

Bruxelles, le 19-10-2015



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'E' followed by a vertical line and a small flourish at the top.

E. HELPERS
Greffier